



Oise
LE DÉPARTEMENT



DÉCOUVREZ L'UNE DES NOUVELLES AIDES DU **BOUQUET OXYGÈNE 60**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE AIDE À L'ACQUISITION D'UN COLLECTEUR D'EAU DE PLUIE



DU 1^{ER} JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2023

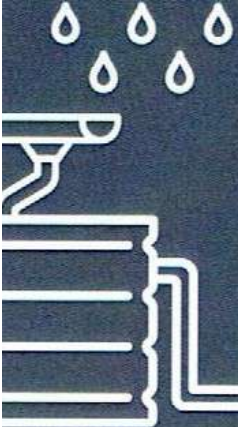
*(par résidence principale et par foyer fiscal)

SANS CONDITION
DE RESSOURCES

Conditions et informations sur :



oise.fr



Afin de préserver les ressources naturelles en eau tout en agissant sur le pouvoir d'achat, **le Conseil départemental de l'Oise met en place une nouvelle aide** pour favoriser l'acquisition de collecteurs d'eau de pluie par les particuliers (cuve hors-sol, enterrée ou citerne souple)*.

- ✓ Attribuée uniquement aux particuliers, **sans condition de ressources à raison d'une seule aide de 150 € ou de 500 € maximum, par résidence principale et par foyer fiscal.**
- ✓ Valable pour tout achat réalisé entre le **1^{er} juillet et le 31 décembre 2023.**

FINANCEMENT

- ▶ Le montant de l'aide est établi à hauteur de 50 % du coût TTC de l'acquisition, avec un **maximum de subvention de 150 €** pour un collecteur d'eau de pluie hors-sol/citerne souple **d'une capacité de 500 litres minimum.**
- ▶ Cette aide est portée à **500 euros maximum**, quand il s'agit de l'achat d'une **cuve enterrée d'une capacité de 2 m³ (2 000 litres) minimum.**



CONDITIONS ET ÉLIGIBILITÉ

Pour obtenir cette aide, le bénéficiaire doit :

- ▶ **Avoir sa résidence principale dans l'Oise.**
- ▶ **Avoir acheté, à compter du 1^{er} juillet et jusqu'au 31 décembre 2023 inclus** (date de la facture acquittée faisant foi), un collecteur neuf auprès d'un commerçant ou d'un installateur qui se situe dans l'Oise.

Déposez votre demande d'aide en ligne sur aidesetsubventions.oise.fr

Pour toute question, vous pouvez nous contacter :

- ☎ par téléphone au **03 44 06 61 60**
- ✉ par mail à **aidesauxparticuliers@oise.fr**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et de 14h00 à 17h00

* Le Département n'a missionné aucun installateur. Aussi, tout démarchage au nom du Conseil départemental qu'il soit à domicile, par téléphone ou par courriel... est à considérer comme abusif et frauduleux.